



Refus de mesures imposées

Par **GARNIER Jacques**, le **22/11/2016** à **17:22**

Bonjour,

Après un premier plan de surendettement de 7 ans qui vient de se terminer sans aucun problème, un deuxième a été déclaré recevable auquel j'ai sollicité des mesures imposées par la commission du fait d'un trop fort taux d'endettement prévu au départ.

Ces propositions de mesures imposées nous correspondent très bien même si nous repartons mon épouse et moi pour 144 mois malgré nos âges respectifs de 65 et 63 ans, ce délai nous permettant de solder tous nos emprunts.

Prévenus par lettre recommandée de la teneur de ces mesures prévues pour lesquelles nous sommes d'accord et que nous acceptons, j'apprends maintenant qu'un créancier sur les 5 que nous comptons vient de les refuser pour cause de remboursement tardif en ce qui le concerne.

Il est vrai que ces créances vont s'étaler sur 144 mois et que celle-ci tout comme un second créancier ne prendra effet qu'à compter du 36^ome au 144^ome.

Il est bien évident que l'on ne peut pas rembourser les 5 créances en même temps si l'on veut tout solder, certaines étant plus "lourdes" que d'autres.

Ce créancier représente un établissement bancaire et sa créance concerne un emprunt sur lequel nous nous étions portés cautions pour notre ancienne société aujourd'hui passée en liquidation judiciaire depuis 2002.

Celle-ci vient de contester uniquement le délai tardif du remboursement auprès de la commission !!

Avant d'être tenu informés dans les délais par la commission de la Banque de France, j'aimerais avoir votre avis s'il vous plait, sur ce qu'il risque de se passer avec ce créancier sachant qu'on parle bien de mesures imposées par cette même commission ??

Merci d'avance pour votre aide et éventuellement une réponse !!

Cordialement